

Objectifs : Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il doit :

- Etre compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle
- Maîtriser les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de coiffure événementielle, de taille du système pilo-facial, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.
- Conseiller la clientèle et exercer une activité de valorisation des services et de suivi beauté.
- Assurer également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Ce diplôme permet à son titulaire d'ouvrir son propre salon coiffure.

Organisation de la formation :

Durée : 35 heures par semaine sur 2 ans

Délais et modalités d'accès : en fonction des places disponibles entrée tout au long de l'année si signature d'un contrat avec un employeur

Modalités d'alternance : 1 semaine au CFA et 2 semaines en entreprise

Equipe pédagogique : constituée de formateurs professionnels spécialisés et de formateurs en matières générales + coordinatrice pédagogique

Moyens pédagogiques :

- 2 salons de coiffure équipés
- un centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens
- 2 salles informatiques
- des salles de cours équipées de vidéos projecteurs
- Un laboratoire de sciences

Contenu de la formation :

Matières professionnelles :

- Cadre organisation
- Coiffure événementielle ou coupe homme
- Pratique coupe, forme, couleur
- Technologie et méthodes
- Arts appliqués

Matières générales :

- Français
- Gestion et management
- Biotechnologie et chimie
- Vente, commercialisation

Evaluation :

- Evaluation régulière (bulletins semestriels avec avis des conseils de classe)
- Examen blanc

Certification :

Diplôme de l'Education Nationale en examen ponctuel

Public et prérequis :

Public : être âgé de 15 ans à 29 ans révolus pour être éligible au contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Prérequis : être titulaire du CAP Métiers de la coiffure ou de la mention complémentaire : coloriste-teinturier ou de la mention complémentaire : permanentiste ou de la mention complémentaire : styliste-visagiste ou de la mention complémentaire : coloriste-permanentiste

Poursuite de formation :

- Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur
- Bac professionnel Métiers de la coiffure
- Bac professionnel Perruquier posticheur
- BTS Métiers de la coiffure
- BM III Coiffure

Débouchés :

- Coiffeur/Coiffeuse
- Artisan coiffeur



Tarifs :

- Le coût de la formation en alternance est pris en charge par l'OPCO de votre entreprise, selon les propres critères de l'organisme et de la législation en vigueur (tarifs déterminés par décret).

Accompagnement pédagogique spécifique pour :

- Les personnes porteuses de handicap (Réfèrent handicap dédié)
- Les personnes en grandes difficultés scolaires et allophones (personnalisation des parcours)

Contact :

Pour toute information complémentaire, contactez le secrétariat du CFA-CFMDA au 04 75 61 69 55 ou secretariat@cfmda.fr



CFA-CFMDA

5 Rue de la Sablière
26250 Livron-Sur-Drôme
www.cfmda.fr

Retrouvez-nous sur :  

Formation ouverte à tout demandeur d'emploi et salarié (sous réserve de financement). Pour plus d'informations, contactez : bourretf@cfmda.fr